

**Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social
des Pyrénées-Orientales**

**Extrait du registre des délibérations
Séance du 15 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le quinze décembre, à 9 heures 30, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Thuir, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération :	Objet :
15/12/23 – 05.	Décision modificative n°1 2023.

représentants des conseillers départementaux :

Titulaires présents : Lola BEUZE, Michel GARCIA, Martine ROLLAND, Jean ROQUE, Thierry VOISIN.

Suppléants présents : Marie-Edith PERAL, Marc PETIT.

Suppléants présents ne participant pas au vote : /

Titulaires absents ayant donné procuration : Marie-Pierre SADOURNY ayant donné procuration à Jean ROQUE.

Absents : Madeleine GARCIA-VIDAL, Hermeline MALHERBE, Alexandre REYNAL, Aude VIVES.

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Dominique ANDRAULT.

Suppléants présents : Valérie FRANCO, Maya LESNE.

Suppléants présents ne participant pas au vote : /

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Marc BIANCHINI, Nicolas GARCIA, Alain GOT, Georges GUARDIA, Raymond LEMORT, Françoise ORTEGA, Antoine PARRA, Martine PIERA, Raymond PLA, Daniel PUIGSEGUR, Josette PUJOL, Pierre BATAILLE, Josiane LOURTEL, Sylvie TORRES.

Vu la délibération n°04/04/23-06 du 4 avril 2023 concernant le vote du Budget Primitif pour l'exercice 2023 ;

Vu la décision D29/2023 portant sur le virement de crédits du chapitre 022 (dépenses imprévues) vers les autres chapitres de la section de fonctionnement.

Le Président

Informe qu'il convient de procéder à une décision modificative sur la section de fonctionnement et d'investissement du budget principal de la structure.

Concernant la section de fonctionnement, il y a lieu d'employer le crédit pour dépenses imprévues inscrit au budget primitif 2023 à hauteur de 375 000 € afin de faire face aux dépenses suivantes :

- Dépenses d'alimentation (chapitre 011-60623) : pourraient être 250 000 € supérieures aux prévisions initiales. Au 31 octobre 2023, le coût moyen de la denrée alimentaire dans les repas s'élève à 2.43 € alors que le coût budgété en début d'année était de 2.35 €. Il est prévu la production de 2 482 000 repas sur l'exercice 2023 ;
- Autres frais divers (chapitre 011-6188) : pourraient être 50 000 € supérieurs aux prévisions initiales. L'augmentation de la fréquentation dans les centres de montagne a

demandé un recours plus important aux prestataires extérieurs (activités – transports), cette augmentation est compensée par des recettes supplémentaires sur les centres ;

- Autre personnel extérieur (chapitre 012-6218) : pourraient être 70 000 € supérieurs aux prévisions initiales. Les dépenses de personnel extérieur ont été sous estimées sur le budget initial des cuisines d'Elne et Millas ;
- Droits d'utilisation – informatique en nuage (chapitre 65-61512) : pourraient être 5 000 € supérieurs aux prévisions initiales. Ces dépenses, engendrées par l'installation de caisses enregistreuses sur les centres de sports, avaient été initialement prévues aux crédits du chapitre 011.

La section de fonctionnement reste équilibrée, en dépenses et en recettes, à 14 569 000 €.

Concernant la section d'investissement, il est nécessaire d'intégrer la subvention de 320 000 € notifiée par le Département au titre de l'aide à l'investissement 2023 pour l'acquisition de véhicules de service, l'achat de divers matériels de cuisine et de travaux au niveau des coursives du centre des Angles.

Concernant la section d'investissement, il est également nécessaire de rajouter des crédits aux opérations d'ordres correspondant aux frais de constructions soit 5 850 000 €. Ces virements de crédits ne donneront lieu à aucun paiement.

La section d'investissement passera de 8 730 000 € à 14 580 000 €.

Propose au Comité Syndical d'adopter la décision modificative n°1 suivante :

FUNCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chap. / Art.	Libellé	Montant	Chap. / Art.	Libellé	Montant
011/60623	Alimentation	250 000,00			
011/6188	Autres frais divers	50 000,00			
012/6218	Autre personnel extérieur	70 000,00			
65/61512	Droits d'utilisation / informatique en nuage	5 000,00			
022	Charges imprévues	- 375 000,00			
	TOTAL DEPENSES:	-		TOTAL RECETTES	-

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chap. / Art.	Libellé	Montant	Chap. / Art.	Libellé	Montant
			13/1323	Subvention du Département	320 000,00
			16/1641	Emprunt	- 320 000,00
041/2313	Constructions	5 850 000,00	041/238	Avances versées	5 850 000,00
	TOTAL DEPENSES:	5 850 000,00		TOTAL RECETTES	5 850 000,00

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE A L'UNANIMITE DE :

- Adopter la décision modificative n°1.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
 Pour extrait conforme

Le Président de l'U.D.S.I.S.,

Jean ROQUE

